

Résolution sur les femmes de réconfort

2007/2682(RSP) - 13/12/2007

L'Assemblée a tenu un débat, conformément à l'article 115 du Règlement (débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit), sur les "femmes de réconfort" (prostitution forcée en Asie au cours de la seconde guerre mondiale).

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution.